



FRANCE

Parcoursup, nouvelle formule, nouvelles craintes

« Le Monde » a assisté à des réunions dans des lycées. Les parents semblent déboussolés par le système d'orientation

Si « parcoursup mode d'emploi » était une pièce de théâtre, elle se jouerait à guichets fermés. Depuis le 15 janvier, date de l'ouverture de la plate-forme d'accès à l'enseignement supérieur qui succède à APB (Admission post bac), les lycées multiplient les réunions d'information avec les parents d'élèves. L'objectif ? Guider les élèves de terminale dans les méandres du nouveau système. *Le Monde* a assisté à trois de ces réunions, à Paris, Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne) et Saint-Cloud (Hauts-de-Seine). Symptôme de l'intérêt et des interrogations que la réforme suscite, toutes ont fait salle comble.

« *Parcoursup est un outil d'aide à l'orientation et un moyen de s'informer sur les filières possibles* », rassure, le 22 janvier, une conseillère d'orientation du lycée Alexandre-Dumas de Saint-Cloud en déroulant sur un écran le fonctionnement du système dans le réfectoire où les 16 rangées de

LE CONTEXTE

APPEL À LA GRÈVE

Alors que le projet de loi « orientation et réussite des étudiants » est en examen au Sénat, des enseignants, étudiants et lycéens se sont réunis le 27 janvier au sein d'une « *coordination nationale de l'éducation* », dont l'un des mots d'ordre est le refus de la « *sélection* » à l'université. Lancée par des organisations de personnels (FSU, CGT, FO, SUD Education), d'étudiants (UNEF, Solidaires), de lycéens (SGL, UNL) et la fédération de parents FCPE, elle demande le « *retrait du plan Etudiants, de la plate-forme Parcoursup et des projets de réforme du bac et du lycée* ». Elle appelle à une journée nationale de grève et de mobilisation jeudi 1^{er} février.

12 chaises sont toutes occupées. Les parents acquiescent. Une main se lève, puis deux, trois... Pour ne pas se perdre dans Parcoursup, elle détaille trois règles à suivre : 1, établir un projet d'orientation cohérent ; 2, suivre à la lettre les indications données par le site ; 3, respecter impérativement les échéances fixées. Ce serait donc simple.

Pourtant, la grande nouveauté de Parcoursup, la « *fiche avenir* », suscite encore des interrogations. Il s'agit de la pièce maîtresse du dossier de candidature de chaque lycéen où sont détaillés son projet d'orientation, ses notes, les appréciations de ses enseignants et l'avis du chef d'établissement. Désormais prise en compte dans l'examen des dossiers par les formations sélectives du supérieur (écoles, BTS, IUT...) comme par les universités, c'est un sésame ou un boulet, selon les candidats.



« C'est de la sélection »

« Avons-nous accès aux appréciations avant d'envoyer nos vœux le 13 mars ? », demande, pragmatique, une maman qui s'interroge sur la pertinence d'envoyer une candidature dans une filière pour laquelle son enfant risque de ne pas avoir le blanc-seing de ses enseignants. « Non. Vous n'aurez accès à la fiche avenir de votre enfant qu'à partir du 22 mai », précise Héliène Mathieu, proviseure du lycée Alexandre-Dumas qui compte 500 élèves en terminale.

A Paris ou à Nogent-sur-Marne, nombre de familles s'étonnent aussi de ce détail. Signe que le sujet est sensible, l'académie de Paris nous a refusé l'accès aux réunions au sein des lycées. « Avec cette réforme, tout le monde est désormais informé des "attendus" des formations, donc des fausses routes possibles, et du taux d'échec en première année de licence à l'université », explique lors de l'une d'elles le proviseur d'un établissement parisien. Pas de surprise donc, chaque élève candidatera en connaissance de cause : « Et si un lycéen en terminale

littéraire et artistique, qui a cessé de faire des mathématiques en première, candidate pour une place en études de santé, nous lui dirons qu'il fait peut-être une erreur d'orientation. »

« C'est de la sélection », murmure un parent d'élève. A ce mot, un grommellement monte du fond de la classe, interrompu par le chef d'établissement : « Nous sommes dans une société sélective et la sélection, dans le cadre de la scolarité, commence bien avant l'entrée dans l'enseignement supérieur. Mon objectif, c'est que tous les enfants intègrent le goût de la découverte et des études afin de les préparer le mieux possible à entrer dans le monde tel qu'il est, sélectif. »

Cette sélection, qui interviendra à l'université lorsque le nombre de candidatures sera supérieur au nombre de places disponibles, n'entraîne de débats dans aucune des trois réunions. « Ce sera toujours un peu plus juste que ce tirage au sort révoltant utilisé



jusqu'à aujourd'hui», commente Emmanuelle Benchimol, mère d'un élève de terminale rencontrée au lycée Louis-Armand de Nogent-sur-Marne. Elle espère toutefois que les critères utilisés pour départager les candidats (avis du conseil de classe, notes, activités extrascolaires, etc.) ne laisseront pas sur le bord de la route des élèves « qui auraient pu se révéler dans le supérieur ». Ou bien ceux qui seront « moins accompagnés à la maison pour remplir les dossiers, fournir les justificatifs demandés, répondre aux

propositions dans les délais, etc. ». Reste aussi à comprendre comment les universités vont s'y prendre pour classer les dossiers. A la fin de la réunion d'information, Virginia Torres, une autre mère d'élève, s'interroge : « Les formations vont recevoir des milliers de dossiers. Vont-elles pouvoir les regarder un par un ? Vont-elles devoir embaucher des gens ? » De fait, dans les filières les plus demandées, il y a peu de chance que tous les dossiers puissent être regardés individuellement : des systèmes de tri automatique

des candidatures, à partir des éléments fournis dans le dossier, sont déjà prévus ici ou là. « *La tension dans ces filières ne disparaîtra pas avec un changement de logiciel* », analyse, pas dupe, une parent d'élève parisien.

Tri automatique

Alors que les derniers parents quittent la salle polyvalente du lycée nogentais, Alain Gaymard, le directeur du Centre d'information et d'orientation (CIO) de la commune ayant coanimé la réunion, estime que « *ce n'est pas tant le changement de procédure d'orientation post-bac que la rapidité avec laquelle elle a été mise en place qui inquiète et déboussole les parents et les élèves* ». « *Nous avons eu les dernières informations la veille de l'ouverture de la plateforme... et certaines nous manquent encore* », ajoute-t-il. Et de conclure : mais « *il n'y a pas de raison que ce soit pire que l'année dernière* ». ■

SÉVERIN GRAVELEAU ET ERIC NUNÈS

Bac : quatre épreuves en terminale

Avant même l'ouverture de la concertation entre le ministre de l'éducation nationale et la communauté éducative sur la réforme du bac, Jean-Michel Blanquer est revenu sur ce que sera l'« *ossature* » de l'examen à l'horizon 2021 : il ne comprendra que « *quatre épreuves terminales et le reste en contrôle continu* », a-t-il défendu sur France Inter, dimanche 28 janvier. C'était une promesse de campagne d'Emmanuel Macron. Les grandes lignes de la réforme doivent être annoncées en conseil des ministres, le 14 février.